

DEPARTEMENT DU JURA**VILLE D'ARBOIS****EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE****OBJET : MARCHÉ DE NOËL GROUPE SCOLAIRE SAINT-JUST – RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT**

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'APEL Saint-Just,

CONSIDÉRANT que, pour permettre l'organisation du marché de Noël du groupe scolaire Saint-Just et afin de réserver des emplacements aux personnes et artisans se rendant à cette manifestation, il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking du Champ de Mars,

ARRETE

Article 1er : Le parking du Champ de Mars sera réservé aux véhicules des personnes et artisans se rendant au marché de Noël du groupe scolaire Saint-Just, le vendredi 11 décembre 2026 de 15h00 à 22h00. Le stationnement de tout autre véhicule y sera interdit pendant cette période.

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services Techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- APEL St Just

Arbois, le 30 septembre 2026
La Maire,
Valérie DEPIERRE

